

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 OCTOBRE 2026**Point 3 de l'ordre du jour****Demande d'augmentation du prêt sans intérêt en faveur de la Fondation Angel Monferini**

Dans le cadre de la construction du Foyer Angel Moferini pour personnes âgées à la rue du Pays-d'Enhaut, entreprise en 1975, la Ville de Bulle a octroyé à la Fondation Angel Monferini, en 1978, un prêt sans intérêt de Fr. 275'000.00.

En 2011, au vu du projet d'agrandissement du Foyer, qui répondait à un besoin réel et permettait, en complémentarité avec le Foyer de Bouleyres, de renforcer l'offre en faveur des seniors, le Conseil général a approuvé l'octroi d'un prêt total de Fr. 600'000.00, remboursable sur 20 ans. Depuis 2013, la Fondation rembourse Fr. 30'000.00 par an. A ce jour, le solde du prêt se monte à Fr. 210'000.00. La charge d'intérêt est systématiquement imputée de manière interne au dicastère des affaires sociales.

La Fondation doit à présent entreprendre des travaux de rénovation des appartements datant de 1978 ainsi que des locaux communs, afin de les adapter aux normes actuelles et de moderniser les équipements, notamment les salles de bain, cuisines et stores. Le programme de rénovation s'étendra sur une dizaine d'années, les transformations ne pouvant être réalisées qu'au fur et à mesure de la vacance des logements. Cinq appartements devraient être rénovés en 2026.

Dans ce contexte, la Fondation sollicite une augmentation du prêt sans intérêt de Fr. 390'000.00, afin de porter celui-ci à Fr. 600'000.00 au total en 2027, tout en maintenant un remboursement de Fr. 30'000.00 par an.

Il n'est plus nécessaire de démontrer l'utilité des logements mis à disposition au Foyer Monferini pour les seniors. A cet égard, la Fondation a d'ailleurs été reconnue d'utilité publique par l'Etat en 2025.

Le Conseil communal demande au Conseil général d'approuver une augmentation du prêt sans intérêt de Fr. 390'000.00 afin de le porter à Fr. 600'000.00 au total en 2027, remboursable à raison de Fr. 30'000.00 par année, en faveur de la Fondation Angel Monferini, pour les travaux de rénovation des appartements datant de 1978 et des locaux communs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**Le Syndic****Maxime Pasquier****Le Secrétaire général****Raoul Girard**